

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS 13

Comité de Suivi – 27 mai 2016

Compte – rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au centre Ivry-Paris 13, salle du Sycatom, de 14h40 à 16h30.

Présents :

Hervé MARSEILLE	Président	SYCTOM
Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur du Projet Stratégique	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	CNDP
Philippe BOUYSSOU	Maire	Mairie d'Ivry-sur-Seine
France BERNICHI	Adjointe au Maire	Mairie d'Alfortville
Hervé GICQUEL	Maire	Mairie de Charenton-le-Pont
Monique RAFFAELLI	Conseillère municipale	Mairie du Kremlin-Bicêtre
Jorge CARVALHO	Adjoint au Maire	Mairie de Villejuif
Jean-Luc LAURENT	Député du Val-de-Marne	
Bruno HELIN	Conseiller départemental délégué à l'élimination des déchets	Conseil Départemental 94
Chloé TRIVIDIC	Coordinatrice de secteur déchets/nuisances	Conseil Départemental 94
Jean-Marie CHABANE	Chef de l'unité territoriale – Val-de-Marne	Préfecture du Val-de-Marne
Emilie BOIVIN	Unité territoriale – Val-de-Marne	Préfecture du Val-de-Marne
Pierre JEREMIE	Adjoint au chef du SPRN	DRIEE
Anne-Elisabeth CAMPION	Directrice de projets	SEMAPA
Pascale GIRAUD-MARSOT	Chargée de Relations Industriels et Logistique Urbaine	HAROPA Ports de Paris
Anne CONNAN	Co-Présidente	Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Flore BERLINGEN	Directrice	Zero Waste France
Thibault TURCHET	Juriste	Zero Waste France
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Christine GILLOIRE	Secrétaire Générale	France Nature Environnement
Roger BEAUFORT	Chargé de mission « prévention et gestion des déchets »	France Nature Environnement
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupe IP13
Jean-François CAPEILLE	Architecte	AIA / Groupe IP13
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPPE- RP

Documents mis à disposition des membres :

- Présentation du Sycdom

Documents distribués aux membres

- Contribution du Collectif 3R à la concertation en cours sur le projet du Sycdom de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13. Ivry, le 27 mai 2016

Déroulement du groupe de travail :

- Mot d'accueil de Martial LORENZO, Directeur Général des Services du Sycdom
- Présentation de l'ordre du jour, par Martial LORENZO
- Bilan des débats sur l'insertion et l'accompagnement du projet, par Martial LORENZO
- Pistes d'évolution du parti-pris architectural, par Martial LORENZO
- Synthèse du nouveau schéma de traitement envisagé, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycdom
- Dispositif d'annonce de la réunion publique du 5 juillet, par Martial LORENZO
- Echanges

1. Mot d'accueil, ordre du jour et bilan du 4^{ème} groupe de travail

Présentation de l'ordre du jour par Martial LORENZO

Bilan des débats sur l'insertion et l'accompagnement du projet, par Martial LORENZO

Pistes d'évolution du parti-pris architectural, par Martial LORENZO

Synthèse du nouveau schéma de traitement envisagé, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycotm

Dispositif d'annonce de la réunion publique du 5 juillet, par Martial LORENZO

Anne CONNAN, Présidente du Collectif 3R, regrette que la présentation du Sycotm n'ait pas été faite en deux temps, un premier sur le fond puis un second sur la forme (préparation de la réunion publique). Elle déplore que la concertation en cours ne respecte pas les principes du débat public fixés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) comme l'accessibilité des débats au plus grand nombre et la prise en compte par le maître d'ouvrage des points de vue exprimés pour prendre sa décision. **Anne CONNAN** qualifie ainsi la concertation en cours d'*a minima*, en dépit de l'ampleur du projet de reconstruction du centre d'Ivry-Paris 13.

Anne CONNAN, rappelant que la réunion publique du 30 juin 2011 n'avait rassemblé qu'une soixantaine de personnes, s'inquiète que la même chose puisse se reproduire lors de la réunion publique du 5 juillet 2016. Le Collectif 3R a proposé de repousser la réunion en septembre ou de l'organiser fin juin, afin de permettre une plus large participation du public, mais le garant de la concertation ne l'a pas accepté.

Anne CONNAN considère que les différentes présentations du Sycotm étaient complexes, qu'elles manquaient de chiffres et de références aux lois en vigueur. Elle ajoute que le manque de publicité du Sycotm auprès des citoyens et des élus explique leur faible participation à la concertation.

Anne CONNAN estime enfin que les maires, en tant que comptables de l'argent public, devraient être soucieux de protéger leurs administrés de la pollution et de promouvoir les collectes sélectives. Elle regrette donc que le Plan B'OM ne soit pas présenté et qu'il ne soit pas comparé au projet du Sycotm. Elle espère que la réunion publique du 5 juillet permettra de faire cette comparaison.

Flore BERLINGEN, directrice de Zero Waste France, est solidaire des remarques du Collectif 3R. Elle propose qu'un espace de la lettre d'information prévue par le Sycotm soit réservé pour l'expression des associations. **Flore BERLINGEN** demande des précisions sur le devenir des biodéchets et sur certaines adaptations techniques du projet.

Hervé MARSEILLE, Président du Sycotm, rappelle que de nombreuses réunions ont eu lieu depuis 2004 et que de nombreux documents ont été produits. Il insiste sur le fait que la date du 5 juillet a été choisie en raison d'un problème de disponibilité de salle et d'agendas d'élus. **Hervé MARSEILLE** estime que les vacances ne commencent pas pour tout le monde début juillet.

Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry-sur-Seine, souscrit au principe d'une discussion en deux temps, sur la l'organisation formelle du débat puis sur le fond du projet d'Ivry-Paris 13.

Philippe BOUYSSOU déplore que la concertation ressemble de plus en plus à « *un dialogue de sourds* ». Il considère que le 5 juillet relève encore du temps scolaire puisque cette date correspond à la fin de la scolarité. Il rappelle que la réunion publique doit avoir lieu à Ivry-sur-Seine puisque la ville est le territoire le plus mobilisé. **Philippe BOUYSSOU** regrette que certains puissent penser que le Sycotm ou les élus aient

reporté la réunion publique de fin juin à début juillet, afin qu'il n'y ait pas trop de monde et afin d'éloigner les citoyens du débat. La salle retenue n'est pas disponible fin juin et il serait regrettable que la réunion publique se tienne dans une autre commune.

Philippe BOUYSSOU est favorable à ce que les associations aient un espace dans la lettre d'information préparée et distribuée par le Syctom. Il ajoute qu'un dossier dédié au projet d'Ivry-Paris 13 sera dans le journal Ivry-ma-Ville à paraître début juin, afin d'apporter des éléments d'information aux citoyens. Convaincu que la communication institutionnelle sera correctement assurée, **Philippe BOUYSSOU** rappelle que la communication militante a aussi son rôle à jouer.

Hervé MARSEILLE accepte qu'un espace de la lettre d'information soit réservé aux associations. Il fait remarquer que le Plan B'OM a été présenté le 21 mars au Bureau syndical du Syctom et que les nombreux élus présents ont posé des questions et fait des remarques.

Didier FOURNET, Directeur du Projet stratégique du Syctom, rappelle qu'une cinquantaine de réunions ont eu lieu depuis 2004, au moment des études de faisabilité, au cours du débat public de 2009, de la concertation post-débat de 2010-2011, des réunions de Charte de 2011 à 2014 et de la troisième phase de concertation post-débat public en cours.

Hervé MARSEILLE souhaite que la liste exacte des réunions soit élaborée et rendue publique.

2. Echanges sur le fond du projet

Pascale LARDAT, du Collectif 3R, s'étonne que le Syctom présente toujours les mêmes chiffres depuis 2004 et notamment celui de la capacité de 350 000 tonnes de la future Unité de Valorisation Energétique (UVE). Le Collectif 3R reconnaît que le Syctom a organisé de nombreuses réunions mais déplore que les associations ne soient pas entendues et que leurs alternatives ne soient ni présentées ni étudiées. **Pascale LARDAT** voudrait pouvoir discuter du Plan B'OM avec les élus, en charge de la collecte des déchets.

Martial LORENZO rappelle que des élus étaient présents aux différentes réunions de cette concertation et que le Plan B'OM a été présenté lors du groupe de travail « biodéchets ».

Martial LORENZO analyse que des écarts sont constatés entre les prévisions de 2010 et la réalité d'aujourd'hui. Il estime, au vu de la très faible diminution de la production de déchets observée ces dernières années, que les objectifs présentés par le Collectif 3R ne sont pas atteignables d'ici 2023. Le Syctom, en tant que garant du service public de traitement des ordures ménagères, se doit de respecter un principe de précaution en réajustant ses prévisions de gisement et en élaborant des hypothèses réalistes. **Martial LORENZO** considère que ce ne sont pas les objectifs qui éloignent les associations du Syctom mais bien la temporalité pour les atteindre.

Pascale LARDAT rapporte que des communes parviennent à diminuer leur production de déchets.

Martial LORENZO lui rappelle que la Métropole Européenne de Lille et Lorient Agglomération sont venus présenter leurs retours d'expérience lors du deuxième groupe de travail, en tant que collectivités reconnues pour leur politique de gestion des déchets, et depuis longtemps. **Martial LORENZO** explique que la politique du Syctom est ambitieuse puisque des ratios de collectes sélectives supérieurs à ceux des deux collectivités précédemment citées ont été retenus pour 2023.

Philippe BOUYSSOU ne veut pas qu'une distinction soit faite entre d'un côté des élus qui défendraient des « industriels-brûleurs » et de l'autre des élus qui seraient soucieux de la santé publique des citoyens. Pour lui, le débat ne doit pas porter sur la réduction de l'incinération mais sur le rythme à adopter pour parvenir à un abandon complet de cette solution.

Philippe BOUYSSOU rappelle que la compétence déchets est désormais aux mains des EPT (Établissements Publics Territoriaux). Les initiatives en matière de prévention et de collecte conduites par

les communes seront difficilement applicables à l'ensemble d'un EPT. Pour **Philippe BOUYSSOU**, il ne sera pas facile d'étendre la collecte des biodéchets des restaurants scolaires, qui sera prochainement expérimentée à Ivry-sur-Seine, aux 24 communes de l'EPT12. Il annonce d'ailleurs qu'un courrier a été envoyé aux maires du bassin versant pour présenter les expérimentations menées à Ivry-sur-Seine et pour questionner les communes sur leurs propres initiatives. **Philippe BOUYSSOU** en conclut que le débat ne doit pas avoir lieu uniquement à Ivry-sur-Seine mais bien sur tout le bassin versant, afin de créer les conditions d'un débat de fond.

Philippe BOUYSSOU distingue plusieurs étapes sur le projet d'Ivry-Paris 13. La première consistera au vote, par le Bureau Syndical du Syctom, des caractéristiques (dimensionnement, réversibilité) de l'UVE, dans le respect du marché liant le syndicat au groupement IP13. La seconde étape concernera l'UVO (Unité de Valorisation Organique) pour laquelle plusieurs process sont étudiés. Dans la concertation en cours, sur cette première étape du projet, **Philippe BOUYSSOU** constate que des évolutions sont en cours, comme l'abandon de la méthanisation en milieu urbain dense et le recours au tri-préparation en lieu et place du TMB (Tri Mécano-Biologique).

Philippe BOUYSSOU espère que le Syctom prévoira dans son projet que les fours soient réversibles, afin d'éviter toute surcapacité future et de répondre aux besoins du chauffage urbain. Il ajoute que l'investissement sera utile si les performances de tri présentées sont atteintes.

France BERNICHI, adjointe au Maire d'Alfortville, apprécie les efforts des associations et du Syctom. Elle demande au Syctom d'accompagner les élus pour la mise en place du tri à la source des déchets.

Christine GILLOIRE, secrétaire générale de France Nature Environnement Ile-de-France (FNE), explique qu'un travail approfondi de l'association est en cours à partir des documents fournis. Un dossier de 26 pages parviendra au Syctom très prochainement et FNE attend des réponses aux questions posées.

Roger BEAUFORT, chargé de mission « prévention et gestion des déchets » pour FNE, donne quelques grandes lignes de ce travail. Il rappelle que lors de la concertation de 2011, le Syctom justifiait le dimensionnement du futur centre d'Ivry-Paris 13 par des scénarios réglementaires.

Roger BEAUFORT s'étonne qu'aujourd'hui, le Syctom utilise un scénario tendanciel et que le dimensionnement de l'installation n'évolue pas en fonction des changements induits par la LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte). Il donne l'exemple du ratio kg/an/hab qui ne constitue plus un indicateur des nouvelles lois.

Enfin, **Roger BEAUFORT** demande au Syctom de construire un scénario conforme aux objectifs fixés par la LTECV : le taux de réduction de 10% est appliqué aux OMR (ordures ménagères résiduelles) dans le scénario actuel du Syctom alors que la LTE prévoit que ces 10% s'appliqueront aux DMA (Déchets Ménagers et Assimilés). Il déplore que le taux de recyclage prévu par le Syctom reste très éloigné de la moyenne nationale.

Martial LORENZO s'engage à ce que des réponses soient apportées à FNE. Il ajoute que la procédure d'enquête publique permettra de déterminer si le projet est conforme à la réglementation en vigueur.

Philippe BOUYSSOU rappelle que le Préfet du Val-de-Marne instruit actuellement une procédure de PIG (Projet d'Intérêt Général), avec un contrôle réglementaire des services de l'Etat.

Jean-Marie CHABANE, Chef de l'unité territoriale à la Préfecture du Val-de-Marne et représentant de la DRIEE, différencie la procédure de PIG qui concerne l'urbanisme, de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter pour les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), soumise à enquête publique. **Jean-Marie CHABANE** rappelle que dans le cadre de cette procédure, il reviendra aux services de l'Etat de s'assurer de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation en vigueur : l'autorisation d'exploiter ne sera pas délivrée si le projet n'est pas conforme à la réglementation.

Jean-Luc LAURENT, Député du Val-de-Marne, ajoute que le Préfet statuera en vertu de la loi, en prenant en compte le dossier du Syctom et les documents apportés par les différents acteurs dont les associations qui ont leur expertise propre.

Jean-Luc LAURENT souhaiterait que tous convergent vers l'objectif de réduction de l'incinération jusqu'à sa disparition complète. Il considère aussi que tout n'est que question de rythme et qu'il faut veiller à ne pas voter des objectifs connus pour être inatteignables. **Jean-Luc LAURENT** veut que soit précisément déterminé ce qui est réaliste à court terme. **Jean-Luc LAURENT** rappelle aussi que les réalités du terrain (degré de civisme, apprentissage des bons gestes de tri, contraintes physiques) entrent en compte.

Jean-Luc LAURENT se félicite que l'option de la méthanisation soit abandonnée suite au débat public. Il constate que la LTECV apporte de nouvelles perspectives, notamment pour le recours à la biomasse et pour le développement des procédés de valorisation des déchets organiques.

Jean-Luc LAURENT estime que l'annonce de la réunion publique a été faite suffisamment à l'avance et que de nombreux documents sont accessibles. Il rappelle que le Syctom agit à une échelle intercommunale et que la question des déchets doit être traitée à cette même échelle. Les communes du bassin versant d'Ivry-Paris 13 ont un devoir de co-responsabilité avec Ivry-sur-Seine, où l'usine est installée et où la réunion publique doit logiquement se tenir.

Julien LAMBERT, Secrétaire Général du SPTE-RP (Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie Région Parisienne), signale que les salariés sont en attente d'informations supplémentaires sur le projet et sur ses évolutions, étant donné que l'abandon du TMB- méthanisation aura des conséquences sur l'emploi (changements de postes et évolution des qualifications).

Julien LAMBERT estime que les déchets doivent être traités dans une logique de proximité, d'autant plus que les besoins de chaleur de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) augmentent, le mix énergétique de celle-ci devant dépasser 50% d'énergies renouvelables et de récupération. A ce propos, il se félicite que la future usine produise plus de chaleur en incinérant moitié moins de déchets.

Julien LAMBERT considère que tant qu'il n'y aura pas de changement sociétal majeur (sur la question des emballages par exemple), il ne faudra pas trop réduire les capacités d'incinération pour éviter tout risque de sous-capacité. **Julien LAMBERT** rappelle aussi que la future UVE pourrait aussi traiter les déchets industriels banals (représentant 10M de tonnes en région parisienne), actuellement enfouis. Ces déchets industriels banals ne relèvent actuellement pas de la compétence du Syctom.

Flore BERLINGEN constate qu'il existe un problème d'évaluation du gisement de biodéchets, expliquant les divergences entre les prévisions des uns et des autres. Le garant de la concertation a permis aux associations d'obtenir des détails sur les prévisions du Syctom mais il n'y a pas eu de débats sur ces données. **Flore BERLINGEN** s'étonne ainsi qu'à terme, seuls 30% des marchés alimentaires soient amenés à bénéficier d'une collecte séparée des biodéchets organisée par le service public, ce qui ne sera pas légal. Par ailleurs, **Flore BERLINGEN** considère que le Syctom ne peut pas uniquement se reposer sur les mauvaises performances de tri constatées ces dernières années pour justifier ses hypothèses.

Catherine BOUX, Directrice Générale Adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets, rappelle que les biodéchets produits par les gros producteurs (ce qui représente un gisement important mais facilement captable) ne sont pas exclusivement collectés par le service public. **Catherine BOUX** ajoute que la réglementation actuelle ne porte que sur les gros producteurs de biodéchets (plus de 10 tonnes par an) : tous les marchés forains et toutes les collectivités ne sont donc pas concernés, d'autant plus que certains ont confié la collecte à des prestataires privés.

Flore BERLINGEN regrette que les groupes de travail n'aient pas permis d'aller dans le détail pour confronter les hypothèses des uns et des autres.

Hervé MARSEILLE rappelle que le Syctom tient compte des chiffres et de la réglementation et que les fonctionnements varient d'un territoire à l'autre, parfois au sein du même territoire : pas moins de quatre syndicats agissent par exemple sur le territoire de l'EPT 12 dans le domaine des déchets ménagers. **Hervé MARSEILLE** explique aussi que les aides aux collectivités diminuent, ce qui affecte le développement des collectes sélectives. Par exemple, le Syctom va subir une baisse de 12M€ d'aides suite à la renégociation des agréments des éco-organismes de la filière des emballages.

Roger BEAUFORT constate que les collectivités auront des efforts à faire pour collecter 50% des biodéchets produits par les professionnels en 2025. Leur responsabilité pour la réduction du recours à l'incinération est donc forte.

Catherine BOUX distingue les biodéchets des ménages de ceux produits par les activités économiques (dont les collectivités) et rectifie : ce n'est pas la collecte séparée des biodéchets qui sera obligatoire en 2025 mais le tri à la source des biodéchets.

Martial LORENZO attend que le travail de FNE parvienne au Syctom avant de donner des réponses. Le travail de FNE sera mis en ligne sur le site internet du projet.

Philippe BOUYSSOU rappelle que les collectivités doivent à la fois financer les ambassadeurs du tri et faire face à la baisse des dotations de l'Etat, ce qui conduit à des arbitrages financiers.

Philippe BOUYSSOU répète que le débat sur le projet doit être fait en plusieurs étapes. La première a permis d'aboutir à une diminution de moitié des tonnages incinérés, avec une forte réduction des biodéchets incinérés grâce au tri à la source. La deuxième concernera l'UVO et les procédés de traitement, dont la co-méthanisation avec le SIAAP, puisqu'il comprend des associations que le nouveau procédé de traitement envisagé ne les satisfait pas.

Roger BEAUFORT précise que la position des associations est que la méthanisation en milieu urbain est obsolète mais reconnaît que le tri-préparation proposé est tout à fait différent du TMB.

Pascale LARDAT comprend que dans le nouveau process de traitement envisagé, il n'y aura dans un premier temps que 95 000 à 117 000 tonnes de déchets incinérées, les 350 000 tonnes n'étant atteintes qu'une fois la chaîne de tri-préparation construite.

Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Syctom rectifie : le centre traitera, durant les 5 premières années suivant la mise en service de l'UVE, que des ordures ménagères à hauteur de 350 000 tonnes par an. Les tonnages restants devront probablement être enfouis en l'attente de la mise en service du tri-préparation.

3. Organisation de la réunion publique et clôture de la réunion

Dominique PAGES, sentinelle d'Ivry, souhaite que les habitants puissent librement poser des questions au cours de la réunion publique. Elle veut aussi savoir où ira l'air utilisé pour le séchage des ordures ménagères, comme prévu dans le process de tri-préparation.

Pierre HIRTZBERGER lui répond qu'un système spécifique permettra de traiter l'air produit par les différents ateliers de l'installation.

Anne CONNAN se satisfait que les associations puissent bénéficier d'un espace dans la lettre d'information du Syctom. Elle souhaite aussi que les associations soient impliquées dans la préparation de la réunion publique.

Martial LORENZO demande à ce que les textes des associations lui soient rapidement envoyés afin de les intégrer dans la lettre d'information.

Anne CONNAN demande un document formalisé présentant les modalités de la réunion publique du 5 juillet, concernant le temps de parole des participants, la présence d'éventuels intervenants, etc.

Hervé MARSEILLE explique que le Syctom fera d'abord une présentation du projet de reconstruction du centre d'Ivry-Paris 13. Le Collectif 3R pourra ensuite intervenir, sans indication de délais. Suivra un temps de débat au cours duquel le Syctom répondra aux questions et remarques des participants.

Roger BEAUFORT et **Flore BERLINGEN** demandent si les associations pourront aussi répondre aux questions posées par les participants.

Hervé MARSEILLE leur répond que c'est le projet du Syctom qui est débattu et qu'en conséquence, c'est naturellement le Syctom qui répondra aux questions des participants.

Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont, ajoute que la réunion publique ne doit pas devenir une réunion des associations pour répondre aux questions des riverains.

Jacques ROUDIER, garant de la concertation, veillera à ce que tous les participants puissent librement s'exprimer. Il veillera à ce que la scénographie du maître d'ouvrage corresponde aux attentes du plus grand nombre.

Martial LORENZO rappelle les prochaines échéances et remercie les participants.

- Réunion publique du 5 juillet 2016, à Ivry-sur-Seine, salle Robespierre
- Fin de la concertation le 14 juillet
- Bilan de la concertation soumis à la CNDP en septembre 2016

Le Groupe de travail se termine à 16h30.